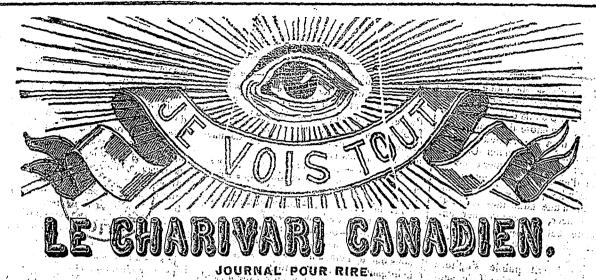
Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	



LE CHARIVARI CANADIEN.

Paraitra le vendredi de chaque gemaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

Pour la ville et la campagne,
Un an,\$ 2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro 6 sous

· On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doi-

vent être adressées FRANCO, à A. GUERARD, Imprimeur, No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 2 OCTOBRE 1868.

L'oeuvre desciseaux de Bernardin Plagiaire.

LA CONFEDERATION.

Ninium ne crede coloris : Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE IMPOSEE.

[Suite.]

Sous la Confédération, nous arons encore 65 représentants; il n'y a pas de nous avons raison de croire que le nombre des Canadiens français augmentera. Au contraire, leur nombre sera donc encore de 49 contre 16 anglais du Bas Canada 82 du Havi-Canada, 19 de la Nouvelle Ecosse, et 15 du Nouveau-Brunswick. Total : 132 anglais dans les communes, of long expenses in the Person was ban

devant dans la proportion de 37 pour cent à la représentation totale, l'élément français n'y sera que dans la proportion de 27 pour cent, et ce sera encore pis après chaque recensement.

Un antre effet direct de la Confédération est celui ci: Sons l'ancien système, le Bas Canada avait droit à 6 ministres sur 12; maintenant, il n'en a plus que 4 nur 13

Nous avions ausi alors 4 ministres Canadien françois contre 8 anglais, aujourd'hui leur nombre n'est plus que 3 et celui des anglais est de 10. Il faut s'en prendre aux conservateurs de cette diminition d'influence dans les conseils de la

Senateurs et Conseillers a vie.

Le Cana la n'en est pas à une opération d'essai avec les sénateurs et les conseillers législatifs nommés à vie par la Conronne. Cette institution est une des causes les plus directes des manx qui ont afflige le pays, à compter de la conquête, jusqu'a 1856, et peut expliquer les grandes luttes constitutionnelles ou a main aimée qui out marqué notre histoire. Avant Punion des Canadas, c'était les conseillers légis. latifs à vie qui encouragaient et soute. naient les gouverneurs dans tontes leurs u orpations de pourvoir, dans leurs proscriptions des Canadiens français! C'était eux qui soutenaient l'irresponsabilité des officiers publics et encouragaient les défalcations et concussions, dont une seule, de Galdwell, volait à la province quelque chose comme \$90,000! C'était eux, enfin, qui précipitaient dans le désespoir et la révolution la nation la plus facile à gou-verner! Relisez les 92 Résolutions.

Depuis l'Union des Canadas, les vicillards malfai ants, qui nous avait legues la constitution précédente ont entravé la passation des meilleurs mesures.

ll'abolition de la tenure Seigneurin'e arencontré chez eux, une opposition acharnée. Dès 1843, on avait tenté un effort pour abolir le régime féndal : le Conseil Législatif l'avait étouffé. Le premier bill, voté par la Chambre d'As. c'est-a-dire qu'au lieu d'être comme ci- semblée, avait été tellement mutilé, gâté,

dans le Conseil Législatif, que nous serions encore à nous débattre dans ces vieux langes sans l'élément électif, infroduit en 1856, qui a donné le coup de mort au système.

En 1849 une grande mesure de justice était azitée par font le pays, Il s'agissait de réparer les dévastations inuitles des loyaux volontaires de 1887 et 1838. M. M. Lafontaine et Baldwin comprirent que tonte tentative d'indemniser les victimes de ces vandales était impossible avec le resto des vieillards malfaisants. Il donnèrent une vie nonvelle au Conseil Législatif en y introduisant une fournée de nouveaux conseillers, -et la mesure fut votée ... !

Mais voyez de suite l'esset du système. Pour ce besoin d'un moment, on n'avait pas songé à autre chose qu'au bill id'indemuité des pertes de 1837 et 38, let l'on avait compris, dans cette fournée, des seigneurs qui portaient précisément sur leurs épantes la plus lourde partie des iniquités féodales. Et quand on se mit sérieusement à l'œuvre, pour abolir la tenure seigneuriale, il arriva que des plus souples voteurs de l'indemnité étaient les plus rudes adversaires de l'abolition de la tenure! On eut donc été réduit à faire nne nouvelle fournée, si l'on n'avait pas rendu le Conseil électif.

Le bill des squatters, c'est-à dire la mesure qui avait pour objet d'indemniser de leurs améliorations les courageux r sonniers qui avaient colonisé les town; ships, défriché les terres incultes et abâti des maisons, des granges, etc., quand les propriétaires incomms et absents du pays vennient réclamer ces terres, cultivées et uméliorées sans leurs concours, -ce bill voté deux on trois fois par l'Assemblée Législative, fut autant de fois repeté, dans le conseil par les conseillers à vie, tandis qu'il était adopte chaque fois, par une majorité des conseillers élus.

Eh! bien, malgré ces expériences repetées, nous voici tout à coup replacés sous le régime que nos pères ont combattu pendant cinquante ans et qui avait use l'energie des Papincau, des Viger, des Bourdages, des Bedard, des Vallières, des Lafontaine, des Morin et de taut d'autres amis du pays. . and the state of t

Par la 26ème clause de l'acte de la Confédération, le gouverneur-général a le droit d'augmenter de 3 ou de 6 membres, en ons de nécessité, le nombre des sénuteurs. On a donc prévu déjà que le Senat jouerait le même rôle que l'ancien Conseil Législatif. Ceux que l'on ajoutera ainsi, pour le besoin d'un moment, seront peutêtre le lendemain les plus grands obstacles à la passation d'une autre mesure, et il faudra recommencer, et recommencer encore, après cette autre mesure, jusqu'à ce que tout le monde soit bien définitivement dégeuté du système.

Pendant que l'esprit public s'agitera pour revenir au système électif, le seul possible, le seul durable, sur le continent d'Amérique, les intrigants, les fourbes et les traftres rivaliseront entre eux pour piller le trésor public.

(A continuer.)

-00000-

GRANDE REUNION DU CLUB DES

POINTEURS.

Salle Brisebois.

24 Septembre, 1868.

Le très-honorable H. Simard, Ecr., M. P. P., la figure couleur rose chandelle, à pied sur son siège, à la juge Crémazie, explique le but de l'ussemblée et dit:

Messieurs, Ma parole d'honneur, je suis très-flatte de vous voir revenu des eaux anlés en aussi parfaite santé, et je suis heureux de pouvoir constater maintenant, que l'épaisseur de la majorité des membres s'est engraissée d'une, manière extraordinairement extraordinaire. Vous me paraissez aussi plus disposés que jamais à pratiquer la gymnastique de notre profession, le pointage, et à user colifèrement du orgnon pour sauvogarder les intérêts des douleurs rhumatismes du chignon, dangereusement malade par la fievre du dépit.

. Lo Club: Eh! bien, qu'il tache d'aborder afin de pouvoir jeter l'arme le plus tôt

possible.

M. le Président .- Messieurs , Comme le lieutenant gouverneur ciré Belleau, j'ai sur le cœur quelque chose qui me porte à vous reprocher de no pas avoir présenté déjà depuis longtemps une adresse de condoléance à notre illustre ciré, le priant de vouloir bien consentir à devenir membre honoraire du club des pointeurs.

M. Mirand, messager :- Messicurs, main tenant, je désir vous avertir, en terminant, que le rédacteur du Charivari et Moustique n'ont pas la compétence nécessaire pour la publication de nos procédés. D'ailleurs, ce sont deux têtes dures qui ne m'obéissent pas du tout : et, je vous assure qu'ils gagnent si peu leurs salaires, qu'ils meritent d'être jetes dehors."

M. Chinic. - Messieurs, -II n'est pas

convenable d'en agir ainsi envers deux de nos membres très-distingués, saus en-

tendre lour désence.

M. W. W. S. ott .- Gentlemen : This is the question, M. O. Garneau, sorgent

d'armes à douille, Messieurs, Le meillour moyen c'est de prendre à la cravatte Tape-à Mort et Moustique et de les éreinter l'un et l'autre sans délai. Comme ils sont faibles, et que je suis gros et grand je me charge de les étouffer justement comme s'ils étaient des chats.

M. Huot. - Messieurs, - Je propose que M.M. Tape-à-Mort et Moustique soient appelés à la barre de la société.

M. le Président. - Massieurs, -cette motion vous est cile agréable?

Le Club : - oui, oui, oui, point de barbarie au sein de notre institution qui a pour but la sympathie dans le lorgnon et le lorgnon dans la sympathie,

M. le Président .- Monsieur Tape à-Mort, s'il vous plait, à la barre. M. Tape-à-Mort

visiblement ému: Messieurs,

Le Charivari est un journal aussi indépendant que je le suis moi-même, et nous autres, gens de plume, comme le dirait le spirituel et prodigieux M. Fabre, nous avons, des règles astronomiques à suivre qui nous conduisent par l'aide de la chimie, jusqu'aux hautes régions de la philosonhie ancienne et moderne, et ainsi placé sur les hauteurs de la science, je ne m'occupe pas des légères égratignures de M. le Président qui changera d'habit encore bien des fois, avant de pouvoir mettr- une tache sur l'étoffe du pays avec laquelle mon capot est fait. Ch. Mailloux, épicier, Messieurs :- Le monsieur Tape-à-Mort parle dans les termes, et je n'y comprends rien. Mais je suis de son opinion par rapport à ce qu'il a ilit de la logique des allamettes chimiques,

M. P. Moustique, à la barre de la So-ciété. Messieurs:—Dans natre charmant pays, du Canada, les principes ne valent pas plus maintenant que l'honneur et . le sentiment du devoir. L'esprit de parti, sorte de compote à la citronille, est la seule chose qui nous anime et gouverne, et s'il se présente aujourd'hui un homme, debont au lieu de se vautrer, vite, il faut lui jeter de la boue à la figure ou l'injurier ainsi que l'on vient de le faire à noire égard dans

cette occasion.

Quant aux espiègleries de bas étage du Sergent d'armes, Garneau, connu depuis. longtemps pour un chien couchant, un vilain flagorneur of l'Atre le plus rampant qui existe sous la calotte du ciel, ma foi, c'est plutôt celui-là qui devrait prendre la porte, non seulement du Club, mais de la Chambre, s'il y avait par là encore un reste de dignité; mais dans un endroit où le Président s'appelle Blanchet, et le mesenger en chef C. Robitaille, Garneau est à sa place et peut très bien y demeurer . Il ne dépasse en rien le personnel de cette boutique où le savoritisme et les bases intrigues prévalent sur le droit et même le sens commun.

On sait, messieurs, que le sergent Garneau a été condamné, il n'y a pas, longtemps, à payer \$ 10 d'amonde pour assaut et batterie sur la personne frêle du Conseiller Côté de St. Roch. Or quand un officier occupe une position, supposée généralement importante, et qu'il l'affiche ainsi que l'a fait le sergent Garneau, les preuves du manque de gentillesse sont suffisamment établies.,

Pour moi, messieurs, je vous prie de croite que je ne suis nullement partisan de la bataille par ce que l'on ne raisonne pas plus au bout du poing qu'au bout du pistolet, mais, avec ma faille canadienne ordinaire, j'invite le grand corps grand lâche Garneau, à venir m'étouffer ainsi qu'il l'a dit et je promets de lui faire danser artistiquement une moulinette double, sur le bont de ma botte française.

M. B. Drolet. J'ai toujours été trop en faveur des batailles de cogs pour ne point les encourager au sein de notre Société, et je suis une assez connue jeunesse cour fai-

re play d'un côté et de l'autre,

M. Brousseau, M. P. P. Messieurs: Vous savez que le silence a tonjours . 616 ma manière de faire mes discours, même lors qu'il s'est agi du sacrifica de non grands intérèts, Selon moi, les grands parleurs sont de petits faiseurs, et si je me suis levé en ce moment ce n'est que pont vous dire que je regrette la touraure de nos procédés discordants qui dégénèrent en querelles d'Allemands, Je vous demande la paix au sein de notre société parceque je crois, j'aime et j'espère, et pour la conserver je vous offre grainitement les colonnes du Saint Courier pour la publication de nos procédures. Je vous offic de plus un ruperbe pain béni et m'engage de donner un cousin et uce étaile à chacun des membres de notre lassociation. Le Club en masse: - Vivent le membre

pour l'ortneuf. C'est un véritable libéral dans la force du terme,

PHOSPHORE MOUSTIQUE. (A continuer.)

CA IT LA.

Mes chers amis, les temps sont durs, il n'y a pas à le nier. Le froid, la pluie, la boue : tout est contre nous, tout conspire contre notre repos, tout est conjuré contre nos plaisirs!

Que font les pointeurs par un

temps pareil?

. -Ils pointent, mes amis, n'en doutez pas un seul instant. Les grandes résolutions ne sont pas influencées par les variations de la température; et c'est ce que M, le Président Simard a fort noblement fait remarquer, l'au tre soir.

Et les Jaunes ?.....

Ah! les Jaunes, ils ont tous la jaunise et, par conséquent, sont tous obligés de rester à la maison.

Les Pointeurs sont fort intrigués de cette épidémie de jaunisse, laquelle leur nuit considérablement.

Je me suis laissé dire qu'ils vont lacher contre eux le Dr. Marsden, lequel est très-fort sur tout ce qui est iaune!

Pauvres Jaunes, tenez vous bien; et surtout, n'allez pas sortir par un temps pareil!

M. J. B. Renaud, conseiller de ville, marchand de farine, etc. etc. est fort préoccupé en ce temps-ci.

Est-ce le mauvais état des affaires de la cité qui le rend soucieux?

-Y songez-vous lecteurs? Est-ce que ça le regarde, lui, ces choses-

-Eh! non, mes chers. Voici la chose: M. Renaud est occupé d'une affaire bien autrement sérieuse, bien autrement importante.

Il lève une armée de chats pour la lancer contre les rats et les souris qui rongent son slock. Tous les jours, vous le voyez passer, conduisant un tombereau chargé de chats et chattes de toutes les races imaginables, lesquels font un vacarme épouvantable et signalent l'approche de M. Renaud à dix arpents à la ronde.

Ainsi, avis aux amateurs de la gent féline! M. Renaud, qui est un homme libéral à l'extrêm, leur donne connaissance qu'il leur fera écouler leurs produits à meilleures conditions que partout ailleurs.

Généreux M. Renaud, va !

Je lis dans le "Chronicle" du 28 courant, sous le titre :

Birth.

"On the 25 th, at 2 Genoviere street, Kate Raby, drughter of C. Chaloner Smith, Esq. aged 13 months."

Naiss ance.

Le 25 du courant, au No 2, rue Ste Genevière, Kate Raby, fille de C. Chaloner Smith, Ecuier, figée de 13 mois.

Est-ce la mère ou la fille qui est agée de 13 mois?

Dites vite. Cela m'intrigue fort, je vous l'avone.

"On voit de bonnes et belles choses au théatre de Mlle. Kate Ranoe.

Entr'autres des jambes bien découpées, des tailles admirablement cambrées, des bras délicieusement arrondis, des bustes divinement sculptés, des...des...et mille autres gracieusetés magnifiques, surtout lorsqu'on est placé en avant, au pied même de la scène "

-Réflexions anacréontiques du Dr. Girard et de M. Burroughs, sortant du théâtre de Mile. Rance.

ROGER BONTEMPS.

CHANSON.



LE FANTASSIN MALADE

oσ

LES LIEUX QUI M'ONT VU NAITRE.

1er.

Ah! je souffre d'un mal étrange!
Tout en changeant de garnison,
Partout, ina santé se dérange
Je crois en savoir la raison.
Non! jamais l'on n'a vu peut-être,
Un fantassiù plus malheureux,
Car, partout je cherche les lieux,
Les lieux qui m'ont vu naître!

2me.

Je counais le mal qui m'assiège :
Hélas le est le mal du pays :
Déjà j'en souffrais au collège
Cù mes bons parens m'avaient mis.
Ah! que de fois j'ai dit au maître,
Avec des larmes dons les yeux :
Permettez-moi d'aller aux lieux,
Aux lieux qui m'ont yu naître!
Bis

3720

Eufin, dans l'état militaire,
Tons mes besoins sont satisfaits;
Il me reste deux aus à faire
Et je pourrai done vivre en paix !
Je sens que ce qui rend peut être,
Un être ou ne peut plus heureux,
C'est quand il reste sur les lieux, Bis }
Les lieux qui l'ont vu unître!

4mc.

Dussè-je, aux lieux de mon enfance, Trouver tout sans dessus dessous, Et la misère au lieu d'aisance, Y revenir me serait doux!
J'irais dans mon champ, 6 hien être!
Le fertiliser de mon mieux,
Respirant le parfum des lieux, Bis des lieux qui m'ont vu naître!

5mc.

Si d'un oiseau j'avais les ailes,
Je volerais vers ma maison l...
De mon sac lachons les bretelles,
Arrêtons nous sur ce gazon...
Dans la solitude champêtre
Je vais essayer, si je peux,
Rêver que je suis sur les lieux, Bis,
Les lieux qui m'ont vu naître!

nm. Ceux qui desireront avoir la musique de cette chanson, pourront s'adresser au Bureus du Charivari Canodien;

C'est une fort jolie romance pour chanter dans un salen....ou à sa belle.

Essayez-en, messieurs les amoureux. Vous verrez l'effe.!



M. Brassard secouant nu pommier Courage, M. Brassard!

Malborough Panet a nomme lieutonant dans son Bataillen, le notaire-musicien Lacroix, qui a sufin obtenu un cert.ficat par charité. Il y avait déjà un Vohl et un Dugal : il no

Il y avait dejà un Vohl et un Dugal: il no fallait plus qu'un homme comme notre notaire pour former un splendide trio.

Décidemment le pointage ne va plus sur le quai de la compagnie du Richelieu : car c'est à peine si nous y appeccevons de temps à aures, le nez phénoménal du grand Verret. A présent il aime mieux faire que ue à M. Cauchon. C'est plus aristocratique.

----000 ----

Nous publions aujourd'hui la liste des bonnes payer du Charivari.

G. L. P. Brassard, Employé des Strapes de la Couronne.

Chs. Couin, employe à la Douane.

P. E. Gingras, commis. Philomon Brunet, orlove

Narcisse Morissatte, employé chez M. Ri-naud.

(A continuer.)

Bonne Replique.

Les personnes qui ont vu nos porteurs—
et qui ne les a pas vu—savent que depuis
quelque temps, ils portent sur leur chapeau un enseigne sur lequel l'œil, le fameux œil charivarique, emblême de notre
omni-clairvoyance, darde des jeis de lumière, capables d'oclipser, mê ne les
rayons de la Lanterne du Rochefort Canadien. Peut-être sommes nous trop prétentieux; mais enfin, disons toujours et espérons que M. Buies voudra bien hous pardonner.

Au fait: L'autre jour, un de nos porteurs sut accosté par Messieurs Onésime Beaubien, marchand de bois, et Robert Clarke; commis. Pour l'intelligence de la chose, nous devons ajouter que ces deux messieurs ont les yeux extrêmement cro-

Cendeux personnages empoignerent notre porteur et, après avoir examiné l'enseigne qui ornait son front, lui dirent en riant aux éclats :- Dis-donc, bambin, ton Charivari n'est pas bon.

-Et pourquoi? répliqua celui-ci.
-Pourquoi! parce qu'il n'a qu'un œil.
-C'est vrai qu'il n'a qu'un œil, reprit
le gamin; mais ce seul œil là en vaut quatre comme les vôtres.

TRIC TRAC.

CHRONIQUE.

MM. Cartier, McDougall et Campbell s'embarquent prochainement pour l'Europe.

M. Cartier, qui est maintenant Baronnet, se contentera de baiser les mains des blondes misses de la vieille Albion, en leur chantant:

Commo le dit un vieil adage,

Les autres doivent mendier un titre quelconque.

Pauvres gens!

Le second numero de la Lanterne a fait son apparition jeudi de la semaine dernière. Elle brille comme un soleil, et se plaît tout particulièrement à faire miroiter ses rayons sur la Minerve et le Nouveau-Monde qui, soit dit en passant, ne sont pas trop bons amis par le temps qui court.

Chère Lanterne, nous croyons qu'elle présère la race porcière du Journal de Québec, à la race chevalière de

L'Ordre

Elle a bon goût.

Mardi, Noé a rencontré un limier du Charivaci.

Noé lui a fait une grimace.

Triste nouvelle, Noé ne se marie plus. Babillarda Bernier lui a fait éprouver un second refus, toujours sous le prétexte qu'il n'a rien devant lui.

Découragé, il s'est mis sous la protection du Grand Hector qui doit partir tout prochainement pour Rome, afin d'aller lui chércher des Bulles. Comme le cardinal Dubois, Noé recevra tout ensemble.

Ils sont expéditifs, ces Langevin là.

Lundi prochain, le casque d'Hector aura dix aus révolus.

Ce jour là, qui sera le 5 octobre, le célèbre couvre-ches sera promené en procession par les rues de notre ville; il y aura un reposoir dans la petite rue St. Joseph du faubourg St. Jean. Les demoiselles de cette rue, habillées de blanc, lui seront cortége.

Il y aura foule.

Comme nous **avons promis sur notre dernier numéro, nous avons aujourd'hui une vignette représentant M. Brassard secouant un pommier. M. Brassard, qui est accoutumé à ne rien faire, a trouvé l'ouvrage fatigant Mais une abondante moisson de pommes l'a complètement rérécompensé de son travail.

Aussi, on le voit sans cesse, depuis cette époque, une pomme à la main dans laquelle il mort à belles dents.

Nous apprenons que François Bélanger, de St. Sauveur, part après demain pour New-York. On pense que c'est pour prendre des arrangements avec la Faculté Médicale de cette ville, qui lui a demandé d'être son fournisseur de raisins.

Comme il ne peut se séparer de Gamache, ce dernier l'accompagnera en qualité de secrétaire.

Bon voyage messieurs.

Guillaume Talbot, avocat de cette ville, a commencé à effectuer le désir qu'il avait de payer ses dettes.

Tant mieux.

Les vols sont à la mode: vols à la Basse-Ville, vols à la Haute-Ville, vols partout.

On s'est laisse dire qu'un homme de police avait eu ses bottes volées,

y inclus son bâton.

Puisqu'on s'attaque à la Police, dont le devoir est de protéger les citoyens, comment ne voulez-vous pas qu'on rendre visite à ces derniers?

TRIC-TRAC.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

Les "Odeurs de Québec," parodie des "Odeurs de Paris," par Joseph Cauchon, Président du Sénat Canadien.

L'homme aux gants verts, épisode mys-

tereux, par John Lemesurier.

Il m'en coûte d'avoir des amours à Québec, mais......bah! je suis riche! par David Price, Sénateur.

Je suis prêt à tout donner à Dlle P. B., excepté mon cœur, par le même.

Mon mariage relardé par les grandes chaleurs de l'été, par le Capt. Voyer, exsergent au 100ème régiment.

N'avoir qu'un œil et risquer de le perdre si souvent, par Onezime Baubien, marchand de bouts de plançons.

Je suis le champion des jeux nocturnes, par Dominique Guennette, commis chez Bilodeau, cordonnier.



PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRI-VES ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada)." elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég. G. M. Muir, Greffier de l'Ass. Lég.

Buébec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur. Se vend à Quèbec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubord, tabaconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, futher, rue St. Joseph, St. Roch; a l'hotel Bianchard; chez M. Holliwel, vis-a-vis le Bureau Poste; aussi à notre bu reau, No.19, rue Si. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg at. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Dopot de Hauser Fulten, rue Rideau.